

# IMMATRICULATION DE VOTRE SOCIÉTÉ

## PERSONNE MORALE

### FORMULAIRES

Formulaire M0 – dûment rempli et signé, en deux exemplaires  
(Si dépôt du dossier par un mandataire, joindre le pouvoir en 2 exemplaires)

### PIÈCES RELATIVES AU(X) DIRIGEANT(S)

- 2 exemplaires de la copie recto verso de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité
- 2 exemplaires de la Déclaration de non condamnation avec filiation
- Copie de l'attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (le cas échéant)
- Déclaration de qualification accompagnée des justificatifs (diplômes et/ou certificats de travail)
- Autorisation de communication à des tiers
- En cas de mention de conjoint collaborateur : copie du livret de famille ou récépissé du PACS

### PIÈCES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

- 2 exemplaires de la Copie des statuts
- 2 exemplaires de l'Annonce légale
- 2 exemplaires de l'Attestation de dépôt des fonds (et liste des souscripteurs en cas de SAS) le tout en original
- 2 exemplaires du Procès-verbal de nomination(s), si le ou les dirigeants ne sont pas nommés dans les statuts
- 2 exemplaires du document relatif au bénéficiaire effectif d'une société

### PIÈCES RELATIVES AU SIEGE SOCIAL

- 2 exemplaires de l'Autorisation de mise à disposition (et justificatif ou bail)
- En cas de domiciliation : contrat de location
- Si achat de fonds : 2 exemplaires de la copie de l'acte enregistré et annonce légale (sauf en cas de fonds artisanal)
- Si location-gérance : 2 exemplaires de la copie du contrat de location-gérance et annonce légale
- Apport en nature : 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports



### TARIFS

- ✓ Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 195,00 €
  - ✓ Si activité commerciale, règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :
    - 23,78 € pour le document relatif au bénéficiaire effectif d'une société
- Et, selon le mode de création:
- 39,42 € pour une création,
  - 70,39 € pour une création sans activité,
  - 73,21€ pour un achat, apport ou location gérance.

### PROCEDURE

Transmission du dossier complet, avec règlement

- Par courrier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne - Service CFE - 68 Boulevard Lundy – BP 62746 51062 REIMS
- Par dépôt, sur rendez-vous (se munir de sa carte vitale)

### CONTACTS

[cfe@cm-marne.fr](mailto:cfe@cm-marne.fr)

[www.cm-marne.fr](http://www.cm-marne.fr)

Sur les réseaux sociaux :

@artisanat51

03.26.40.64.94